



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV279 - 13 OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015280-0020 - arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics

2015281-0024 - arrêté n° ANCFDC2015090003 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétence de l'AP-HP

2015281-0025 - arrêté n° ANCFDC2015090004 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétence de l'AP-HP



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015280-0020

Signé le mercredi 07 octobre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics

**Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs
à la passation et à l'exécution des marchés publics**

Arrêté n° 2015-015

Le directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis »,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012 2114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 DG du 15 Novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Frédéric ESPENEL, adjoint au directeur du Groupe Hospitalier, directeur de l'hôpital Avicenne, en vue de signer au nom de M. Didier FRANDJI, directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis » tous les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés passés selon les procédures énoncées à l'article 1^{er}, paragraphe E, de l'arrêté directeurial n°2013-319-0008 DG susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILLARD, Adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attribution et de la signature du marché.

ARTICLE 3 : L'arrêté de délégation de signature n°2015-11 du 19 août 2015 du directeur par intérim du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Seine Saint-Denis » est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 7 octobre 2015
Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis



Didier FRANDJI



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015281-0024

Signé le jeudi 08 octobre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté n° ANCFDC2015090003 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétence de l'AP-HP

Arrêté n°ANCFDC2015090003 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R.6143-38, R.6147-1, R.6147-5, R.6147-10 ;
- Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
- Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 318 0006 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP,
- Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 3 mai 2011 modifié par l'arrêté directeurial 2012279-001 du 5 octobre 2012 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0069 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du Centre de la Formation et du Développement des Compétences ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Claude ODIER, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences, les décisions, actes administratifs, contrats de toute nature relevant du fonctionnement courant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences et marchés dans les conditions prévues par l'arrêté directeurial n°2013 319 0008 du 15 novembre 2013,

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrick LALLIER, coordonnateur pédagogique des instituts de formation, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant de l'organisation et du suivi de la coordination des écoles, à l'exclusion des bons de commande sur marché de formation,
- Monsieur Stéphane DAVID, praticien hospitalier, responsable du Département du Développement Professionnel Continu Médical, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant du Développement Professionnel Continu Médical, à l'exclusion des bons de commande sur marché de formation,

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Brigitte ORSONI-DESVERGEZ, AAH, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC :
 - Les conventions de formation pour le personnel de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, et celles pour toutes personnes extérieures à l'AP-HP et pouvant générer des recettes,
 - Les conventions d'accueil d'étudiants extérieurs à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris suivant une scolarité ou une formation, générant ou non une recette,
 - Les états de présence et de participations à ces formations,
 - Les pièces comptables de recette et de dépenses relevant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences,
 - Les bons de commande sur marchés et hors marché,
 - Les engagements inférieurs à 15000 €.

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle ABOUSTAIT, directrice de l'institut de formation de masso-kinésithérapie,
- Madame Christine BACHE, directrice de l'institut de formation en travail social,
- Madame Laurence BOHIC, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Louis Mourier,
- Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Charles Foix,
- Monsieur Gilles DESSERPRIT, directeur de l'institut de formation des cadres de santé,
- Madame Catherine DIDIER, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Antoine Bécclère,
- Madame Françoise ERTEL, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Raymond Poincaré,
- Madame Marie-Ange GANIER, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Bicêtre et Paul Brousse,
- Monsieur Christophe GENSAC, Adjoint au Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers René Auffray
- Madame Claudie GUERIN, Coordinatrice des médiathèques et centres de documentation,
- Madame Monique GUINOT, directrice des écoles d'infirmiers anesthésistes et d'infirmiers de bloc opératoire,
- Madame Marie-Anne GUYOT, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Emile Roux et Henri Mondor,
- Madame Ellen HERVE, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Saint-Antoine, et de l'école de puériculture Armand Trousseau,
- Monsieur Christophe HOUZE, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Saint-Louis, et directeur par intérim des instituts de formation en soins infirmiers Bichat et René Auffray,

- Madame Michèle JARRAYA, directrice du centre de formation continue - management et pratiques professionnelles pour le personnel hospitalier,
- Monsieur Patrick LALLIER, directeur par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers Pitié-Salpêtrière,
- Madame Nadine MALAVERGNE, directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, directrice de l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical, directrice du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière,
- Monsieur Franck PAILLARD, coordonnateur des centres d'enseignement des secours d'urgences et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC),
- Madame Josselyne PEQUIGNOT, directrice du centre de formation aux techniques administratives,
- Madame Nicole PIERRE-POULET, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Tenon,
- Madame Michèle RIVIERE, directrice des écoles de sages-femmes Baudelocque et Saint-Antoine,
- Madame Véronique SALOMON, directrice du centre de formations techniques et ouvrières,
- Madame Catherine TEDESCO, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Ambroise Paré,
- Madame Aguéda TEIXEIRA, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Avicenne et Jean Verdier.

A l'effet de signer au nom du Directeur du CFDC :

- Les bons de commande de classe 6 à hauteur de l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée, à l'exclusion des bons de commandes sur marchés de formation,
- Le service fait de toutes les factures relevant de leur site, la validation des factures des universités conventionnées,
- Les conventions de stage sans incidence financière concernant les étudiants de leur institut, école ou centre de formation ainsi que les ordres de mission en lien avec ces conventions sur le territoire métropolitain,
- Les états de paiement des professeurs,
- Les états de présence et de participation à ces formations,
- La validation des frais de déplacements des agents dans le cadre de leur mission pédagogique.

ARTICLE 5

Les arrêtés de délégation de signature ANCFDC2015090001 du 17 août 2015 et ANCFDC2015090002 du 31 août 2015 sont abrogés.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est publié au "recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris".

Fait à Paris le 8 octobre 2015.

Odon MARTIN-MARTINIÈRE
Directeur
du Centre de la Formation et du
Développement des Compétences



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015281-0025

Signé le jeudi 08 octobre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté n° ANCFDC2015090004 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétence de l'AP-HP

Arrêté n°ANCFDC2015090004 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'AP - HP

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R.6143-38, R.6147-1, R.6147-5, R.6147-10 ;
- Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
- Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 318 0006 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP,
- Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 3 mai 2011 modifié par l'arrêté directeurial 2012279-001 du 5 octobre 2012 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0069 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du Centre de la Formation et du Développement des Compétences ;
- Vu l'arrêté n°ANCFDC2015090003 du 8 octobre 2015 relatif à la délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

L'article 4 de l'arrêté n°ANCFDC2015090003 du 8 octobre 2015 relatif à la délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences est modifié comme suit à compter du 8 octobre 2015 :

Ajout de la délégation de signature donnée à Monsieur Franck PAILLARD, coordonnateur des centres d'enseignement des secours d'urgences et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), pour les conventions de formation pour le personnel de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, et celles pour toutes personnes extérieures à l'AP-HP et pouvant générer des recettes.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est publié au "recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris".

Fait à Paris le 8 octobre 2015.

Odon MARTIN-MARTINIÈRE
Directeur
du Centre de la Formation et du
Développement des Compétences